

des difficultés qui se rencontrent dans le passage de lois au Sénat est qu'il ne reste pas aux membres de la Chambre haute le temps nécessaire pour étudier et comprendre nos propositions.

M. SANDERSON: Le rapport du comité vient trop tard et le Sénat ne peut répéter nos longues délibérations. Il entend des observations ci et là de différents témoins qui ne lui donnent pas une compréhension complète de la question. Je crois que la Légion ferait bon accueil à l'idée d'un comité mixte. Il en résulterait sans doute que le Sénat partagerait les conclusions du comité spécial.

M. ARTHURS: Je propose que le président communique avec le Sénat, soit directement, soit par l'entremise du gouvernement, en vue de la formation d'un comité mixte; ou bien que nous demandions au Sénat de nous envoyer quelques-uns de ses membres, à titre de sous-comité du Sénat, pour entendre les témoignages.

L'hon. M. MANION: Proposez que l'on fasse rapport à la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Un rapport spécial, sans rien d'officiel.

M. ARTHURS: Je crois que l'on devrait donner au Sénat une alternative.

Le PRÉSIDENT: Non, je ne lui donnerais pas le choix.

Sir EUGÈNE Fiset: Je suggère que l'on suive la procédure régulière pour la création d'un comité mixte.

Le PRÉSIDENT: Cela nous retarderait de quelques jours. Mais ne pourrions-nous pas tenir pour dit que le Sénat se joindra à nous, procéder à l'examen de quelques témoins?

Sir EUGÈNE Fiset: Le Sénat est très chatouilleux; nous ferions peut-être mieux de procéder par la voie régulière.

Le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons rien savoir avant le 25, date à laquelle le Sénat reprendra ses séances.

M. CLARK: Mais il y a certaines choses que nous pouvons faire avant d'appeler les témoins.

M. SPEAKMAN: Je suis d'avis que nous devrions nous réunir avant cela. Nous pourrions procéder à la création de sous-comités composés d'un petit nombre de membres, un surtout pour déterminer les témoignages à entendre et fixer la procédure. C'est ce que nous avons fait les autres années. Nous pourrions ainsi dresser un programme pour chaque semaine.

M. ARTHURS: Cela ne fera pas si nous avons un comité mixte.

Le PRÉSIDENT: Je crois voir l'objection; si tout était fixé d'avance, le Sénat pourrait s'objecter.

M. HEPBURN: Les leaders du Sénat sont sur les lieux, n'est-ce pas? Si la Chambre adressait au Sénat une requête formelle, les leaders du Sénat pourraient faire quelque chose; ils pourraient avoir leur motion prête quand le Sénat se réunira.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que l'on ne peut rien faire avant que le Sénat se décide à agir, et ce sera au cours de la semaine prochaine.

M. BARROW: Permettez-moi de suggérer qu'au cas de réunion mardi prochain l'on procède à l'étude de questions autres que celle des pensions. Je suppose que les pensions sont la question importante, mais il y a des questions accessoires que nous pourrions étudier.

Le PRÉSIDENT: J'estime que nous ferions mieux de procéder à l'étude de toutes les questions qui sont devant le comité mixte: pensions, allocations aux anciens combattants, résolution du docteur McGibbon, et toutes les autres. La résolution du docteur McGibbon, à mon avis, devrait être étudiée d'abord, parce qu'elle touche au principe fondamental de la Loi des pensions.